



OBLIGATION

d'au moins 1 vœu GROUPE
de type A **MOB** si je suis à TP (Titre Provisoire)
ou sans poste

QUI DOIT LE FAIRE ET QUEZACO ?

Il concerne tous les participants obligatoires



A savoir:

- les collègues touchés par une suppression ou un blocage (mesure de carte scolaire).
- ceux nommés à titre provisoire ou sans poste.
- les collègues en sortie de poste adapté.
- ceux en délégation depuis le 1/09/2025 souhaitant perdre leur poste à TD (faire un courrier à l'IA avant l'ouverture du serveur).
- ceux en délégation sur un autre poste depuis le 1/09/2024 (sauf interim de direction dans leur école pendant 2 ans).
- les professeurs d'école stagiaires titularisables au 1/09/2026.
- les collègues entrant dans le département par permutation.
- les collègues sans poste qui réintègrent au 1/09/2026 après une période de congé parental, congé longue durée, disponibilité ou détachement.

AU moins 1 vœu de GROUPE MOB

= 1 groupe de communes

→ **lié à des natures de supports différents (3 supports possibles).**

6 zones GEOGRAPHIQUES LARGES possibles

Page 1 « choisir » au moins 1 des 6 groupes : C'est ICI

Par exemple





Groupe 1 (zone de Antibes à Villeneuve Loubet) + SUPPORT «Remplacement»

ou Groupe 3 (zone de Aspremont à Villefranche/mer) + Support «enseignement»

3 NATURES DE SUPPORTS possibles:

- **groupe «Enseignement»** (élémentaire, maternelle, décharges totales de direction, adjoint fléché, TRS ...)
- **groupe «ASH»** (Ulis, SEGPA, enseignant spécialisé, Rased...)
- **groupe «Remplacement»** (Brigade ASH, Brigade départementale et de zones infra)

ATTENTION: impossibilité de différencier les BD zones infra départementales ou BD départementales - le collègue pourra être nommé sur l'un ou l'autre type de poste !

IMPORTANT	A LIRE
<p> Au sein de chaque groupe, par défaut, c'est l'ordre établi par la DSDEN qui est pris en compte par l'algorithme.</p> <p>MAIS il est POSSIBLE de modifier l'ordre pré défini au sein d'un groupe.</p> <p>Il est donc possible par exemple de classer des écoles d'un même secteur par ordre préférentiel.</p> <p>Ou de remanier l'ordre des communes dans les vœux groupes ou les natures de supports au sein des 3 MOB .</p> <p>Auquel cas l'algorithme prendra en compte l'ordre précis défini par le participant au mouvement (ou à défaut donc l'ordre défini par le Dsden</p>	<p></p> <p>Si un poste est obtenu via ce vœu large exprimé, l'affectation est prononcée à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis, par exemple concernant l'enseignement spécialisé).</p>
<p>Pour les collègues qui n'auraient pas fait le mouvement alors qu'ils le devaient, une affectation à TITRE DEFINITIF sera recherchée sur l'ensemble des GROUPES, selon l'ordre de priorité arrêtée par l'IA.</p> <p>Leur situation sera examinée après tous les autres participants.</p> <p></p>	<p> Dans le département, suite aux interventions de la FSU SNUipp, la Dsden a convenu depuis 3 ans de bloquer le logiciel au delà du ou des vœux larges exprimés.</p> <p>Car auparavant le logiciel recherchait à pourvoir tous les postes vacants quels qu'ils soient en allant au delà des vœux exprimés ce qui aboutissait à des affectations forcées de collègues avec une ancienneté parfois médiane.</p> <p>Et donc une affectation provisoire, pour un an, pouvait être prononcée sur tout poste resté vacant dans le (les) GROUPES ET MOB qui n'avaient pas été exprimés mais qui figurent dans la liste et ce dans l'ordre préétabli par la Dsden !</p>

Exemples:

Zone 1 «enseignement» : je demande tous les postes «enseignements» (càd élémentaire, maternelle, décharges totales de direction, adjoint fléché, TRS ...) dans les communes de la zone 1

Zone 5: remplaçants : je demande tous les postes de remplaçants (ASH, Brigade départementales et de zone) dans les communes de la zone 5

